

## RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal No 39/2020

### Crédit de construction – Secteur Sous-Lavaux : déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires au bassin de rétention

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux

La Commission technique constituée par :  
Le Président-rapporteur, Monsieur Jean-Claude Bünzli  
Messieurs Jean-Luc Perey, Maxime Saby, Pierre-Olivier Hornung et Rudolf Kraftsik

s'est réunie le lundi 10 février 2020 à 20h00 à la Villageoise, en présence, dès 20h20, de Monsieur le Municipal Denis Favre et de Monsieur le Municipal Blaise Jaunin afin d'examiner le préavis municipal No 39/2020 relatif aux Eaux Claires et aux Eaux Usées de la zone de Sous-Lavaux. Nous les remercions de leur disponibilité, des explications détaillées et précisions apportées ainsi que de la transmission de documents complémentaires. Une deuxième réunion s'est tenue le lundi 24 février à la Villageoise afin de finaliser l'analyse de la Commission et d'établir le rapport.

#### Préambule

Le préavis 39/2020 s'inscrit dans les travaux prévus dans le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE), conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 :

*Les cantons veillent à l'établissement de plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) qui garantissent dans les communes une protection efficace des eaux et une évacuation adéquate des eaux en provenance des zones habitées*

Le PGEE planifie la réalisation, l'exploitation, l'entretien et le financement des systèmes d'évacuation des eaux de la commune. Cette problématique a été présentée dans le préavis 21/2012 qui estimait les travaux à effectuer à environ 23 millions de francs d'ici à l'horizon 2040. Une première étape a été la mise en chantier du bassin de rétention de Sous-Lavaux dès 2012 et pour lequel la commune a bénéficié d'importantes subventions.

En 2015, la Municipalité a présenté un préavis (60/2015) pour un crédit d'étude relatif à l'évacuation des Eaux Claires et Eaux Usées de Sous-Lavaux. À la suite de l'acceptation du préavis, le bureau d'étude mandaté, Ribl SA, a remis un rapport esquissant les solutions pour remédier aux problèmes de cette zone, soit, le fait que des collecteurs passent sous le bâtiment de l'EMS Donatella Mauri, que le collecteur des Eaux Usées est dégradé et que des chambres doubles, appartenant à la Commune, permettent un transfert des Eaux Usées vers les Eaux Claires en cas de fortes charges, occasionnant une pollution du ruisseau Sous-Lavaux.

La solution proposée par le bureau Ribl est esquissée dans le PGEE (mesure No 2) et sa réalisation est classée comme devant être effectuée à court terme (2016-2021). Le présent préavis répond à ces préoccupations.

#### Analyse

L'état actuel du ruisseau Sous-Lavaux n'est pas satisfaisante, sa pollution est visible et de mauvaises odeurs s'en dégagent. Les raisons en sont que certains biens-fonds sont mal raccordés, ainsi que la présence des chambres doubles.

De plus de nouvelles constructions sont en cours dans le secteur, raison de plus d'assainir la situation.

Les travaux prévoient quatre étapes :

- La construction d'un nouveau collecteur Eaux Usées depuis le chemin du Brit, le long du chemin de la Source puis en champ/forêt, qui se raccordera au réseau existant dans la région de l'exutoire des Eaux Claires (étapes 1 et 2)
- La construction d'un nouveau collecteur Eaux Usées sur tout le chemin du Brit (étape 3)

- La construction d'un nouveau collecteur Eaux Claires sur le Chemin du Belvédère (étape 4)
- Le raccordement des Eaux Usées de l'EMS sur le nouveau collecteur au niveau du chemin de la Source. L'établissement d'une station de pompage ne sera pas nécessaire.
- L'écoulement des Eaux Claires existant sous le bassin de rétention est maintenu. La Commission se pose la question de savoir s'il est en bon état et sinon quels risques pourraient en découler à l'avenir.

La zone de Sous-Lavaux est un remblai composé de matériaux d'excavation (en particulier provenant de la démolition du parking de la Riponne il y a près de cinquante ans). Des précautions spéciales ont dû être prises lors de la construction du bassin de rétention. Par conséquent un suivi environnemental sera effectué pour déterminer si l'élimination des déblais lors de la construction du collecteur le long du chemin de la Source pourra se faire ou non en décharge normale.

La commission technique reconnaît le bien-fondé de ces travaux ainsi que la simplification apportée au réseau. L'implantation des nouveaux collecteurs le long des chemins facilitera, le cas échéant, des interventions techniques. La Commission émet le souhait que les travaux soient planifiés de manière à ce que la circulation routière puisse être maintenue durant toute leur durée et que les inconvénients pour les riverains soient minimisés. Par ailleurs elle a remarqué que le budget pour ces travaux a subi une hausse considérable depuis sa première estimation en 2015 et laisse le soin à la Commission des finances d'élucider ce point.

### Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission technique, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne

Vu le préavis municipal 39/2020 adopté en séance de Municipalité du 28 janvier 2020,  
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission technique,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

### décide

- D'accorder un crédit de construction de **Frs 1'850'000.—TTC** pour la déviation des Eaux Usées et raccordement des Eaux Claires au bassin de rétention dans le secteur Sous-Lavaux ;
- D'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- D'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Le Président-Rapporteur :

Romanel-sur-Lausanne, le 24 février 2020

J.-C. Bünzli

Jean-Claude Bünzli

Les autres membres de la Commission :

Jean-Luc Pérey

Maxime Saby

Maxime Saby

Pierre-Olivier Hornung

Pierre-Olivier Hornung

Rudolf Kraftsik

Rudolf Kraftsik